



PROCES-VERBAL

Séance ordinaire
du 19 décembre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil communal
du 19 décembre 2016

Présidence : Mme Laurence Varela

Secrétaire : M. Stéphane Mermod

Scrutateurs : MM. Jean-Philippe Favre et Jean-Samuel Py

Huissière : Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 7 novembre 2016 pour le

lundi 19 décembre 2016 à 20h00
à l'Espace Alexei Jaccard

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentations
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2016
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2016
7. Rapport de la commission du Conseil communal chargée de la prise en considération du postulat de M. le Conseiller communal Yvan Pahud intitulé « BVA : transfert de données personnelles du citoyen et entreprise d'intégration sociale »
8. Rapport de la commission chargée d'étudier le projet de « Programme de législature de la Municipalité 2016-2021 »

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. **No 16-15** Fixation du plafond d'emprunts et risque de cautionnement 2017-2021
10. **No 16-16** Pose d'une signalisation lumineuse pour le passage piétons « Wyss » situé à la rue Neuve
11. **No 16-17** Aménagement de la rue des Métiers - mise en place d'une zone de rencontre 20 km/h à titre expérimental

12. **No 16-18** Parcelle No 702 sise rue des Métiers 3 - aménagements extérieurs
13. **No 16-19** Crédits complémentaires 2016
14. Projet de budget 2017
15. Interpellations, propositions, questions

Mme la Présidente ouvre la séance, souhaite la bienvenue et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée. Elle salue la présence du public et de la presse.

Mme la Présidente annonce d'ores et déjà la verrée de fin d'année à l'issue de la séance.

1. Appel

Sont présentes et présents :

M. le Syndic Franklin Thévenaz, MM. les Municipaux Philippe Duvoisin, Olivier Guignard, Lionel-Numa Pesenti et Cédric Roten.

47 conseillères et conseillers sont présents et 7 sont excusés.

Sont excusés :

Pour le PS : MM. Thierry Luthringer, Christophe Souadia et Jean-Yves Tinembart.

Pour le PLR : MM. Thierry Dumoulin et Denis Montandon.

Pour l'UDC : MM. Bernhard Klaus et Savio Paillard.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme la Présidente soumet l'ordre du jour au vote.

Sans discussion préalable, l'ordre du jour est accepté tel quel à l'unanimité.

2. Assermentations

Mme la Présidente prie l'assemblée de se lever.

A la suite de la démission de M. Michel Giret, un nouveau membre issu du groupe UDC doit être assermenté. M. Cyril Bourdenet, premier viennent-ensuite de cette liste, ne s'est pas présenté à la dernière séance du Conseil communal, le 10 octobre 2016, pour être assermenté. Il est constaté que, malgré son interpellation formelle, il n'est toujours pas présent ce soir et n'a par ailleurs donné aucune nouvelle. Il est dès lors réputé démissionnaire (art. 90 al. 3 LC).

M. Stefan Bögli, viennent-ensuite suivant sur la liste UDC, est assermenté.

Le nombre de conseillers présents atteint désormais 48.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2016

Sans modification, le procès-verbal est adopté par 46 voix et une abstention.

4. Communications du bureau du Conseil

Mme la Présidente :

- exprime tristesse et regret à la suite du décès de Mme Lydia Rossy, ancienne conseillère communale, et annonce que les trois groupes politiques sont convenus de faire don des jetons de la séance de ce soir aux enfants de la défunte ;

L'assemblée se lève pour observer une minute de silence.

- annonce que la commission chargée d'examiner la gestion 2016 de la Municipalité tiendra séance la semaine du 8 au 12 mai 2017 ;
- annonce que les prochaines séances du Conseil auront lieu les 27 mars, 26 juin, 23 octobre et 18 décembre 2017 ;
- annonce d'ores et déjà la sortie du Conseil communal pour le 20 mai 2017, qui aura lieu à Lausanne et à laquelle le secrétaire municipal, le boursier ainsi que MM. Wyss et Gander (chefs de service) seront également conviés ;
- communique que le bureau a désigné la commission appelée à intervenir dans le processus d'élaboration et d'adoption des statuts de la future association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district du Jura-Nord Vaudois : Mmes et MM. Olivier Troyon (PLR, rapporteur), Catherine Imhof (PS), Eric Chambettaz (PS), Pierre-Alain Gerber (PS), Denis Montandon (PLR), Claudine Gaillard (UDC) et Bernhard Klaus (UDC),
- informe que le Conseil d'Etat a présenté les adaptations de la législation cantonale à la nouvelle législation fédérale sur l'aménagement du territoire, en particulier que les plans directeurs régionaux (PDR) retournaient dans les compétences des organes délibérants, et plus des exécutifs.

A l'invitation de Mme la Présidente, **M. le Syndic** explique que le PDR allégé est une démarche qui a débuté au niveau du district en 2013, imposée par les autorités cantonales, démarche qui a coûté 280'000 fr. et dont 80% des travaux sont à ce jour complétés. Cet été, le Conseil d'Etat a annoncé que le PDR était désormais une démarche volontaire, ce qui implique une décision des législatifs et non des exécutifs. Le comité qui représente notre région a décidé de poursuivre le processus. Celui-ci sera vraisemblablement terminé en automne 2017 et présenté aux délibérants.

M. Hugues Gander partage son espoir que soient adoptés les amendements nécessaires pour éviter que les PDR allégés doivent obligatoirement passer devant tous les délibérants, notamment en prévoyant des majorités.

Sur question de **M. Jean-René Marguet**, **M. Hugues Gander** ne peut indiquer dans le détail les problèmes qui se poseraient si les PDR allégés devaient absolument passer devant tous les délibérants, car il n'est pas membre de la commission qui s'occupe de cette problématique. Il évoque toutefois que certaines communes pourraient faire obstruction, si elles n'avaient préalablement pas obtenu un statut, par exemple, de centre.

5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillers.

Citation

1. Ressources humaines

Nous portons à votre connaissance que les collaborateurs ci-dessous se sont vu féliciter le 9 décembre 2016 pour leur fidélité à l'administration communale, soit :

- MM. Patrick Guye et Jean-François Thévenaz, respectivement chauffeur qualifié polyvalent et employé polyvalent au secteur des travaux pour dix ans de service.
- MM. Pascal Hinni et Pierre Junod, respectivement employé à la voirie et employé polyvalent au secteur des travaux pour trente ans de service.

Nous tenons à leur exprimer nos sincères remerciements pour leur travail et leur fidélité auprès de notre institution.

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- Mme Corinne Besson Petitpierre, en qualité de stagiaire au service urbanisme et bâtiments dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle, du 10 octobre 2016 au 31 janvier 2017.
- M. Brian Risso, en qualité de stagiaire assistant de bureau à l'administration du service technique, via l'ORIF, du 18 novembre 2016 au 31 juillet 2017.
- M. Raphaël Monti, employé polyvalent au secteur des travaux, mis à disposition à 100% par le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), depuis le 1^{er} décembre 2016 pour une durée de six mois.

La Municipalité a pris connaissance de la volonté de cesser ses activités de :

- M. Théo Jeanmonod, apprenti employé de commerce, avec effet au 30 septembre 2016.

Nous tenons à le remercier pour le travail réalisé en faveur de la collectivité.

La Municipalité a pris connaissance du désir de faire valoir son droit à la retraite de :

- M. Daniel Burdet, contremaître au secteur des bâtiments, pour le 31 mars 2017.

Nous tenons à le remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant plus de 34 ans et lui souhaitons une longue et agréable retraite.

2. Naturalisation sans audition

La Municipalité a approuvé la demande de naturalisation facilitée cantonale des étrangers nés en Suisse présentée par :

- Mme Stefania Rachele Magno, née Zasso le 24 mars 1974, s'étendant à son époux M. Mirco Magno, né le 19 octobre 1971 et à leurs enfants Massimo, né le 3 avril 2001 et Diego, né le 2 juin 2003, ressortissants italiens.

3. Réceptions des nouveaux habitants et nouveaux citoyens (18 ans)

La Municipalité a organisé la réception des nouveaux habitants de la Commune de Sainte-Croix pour l'année 2016, le 28 novembre dernier. Plus d'une soixantaine de personnes étaient présentes et ont reçu un cadeau de bienvenue sous la forme d'un carnet de bons « Bienvenue chez vous » pour différentes activités culturelles et sportives à Sainte-Croix. Cet événement a permis aux Municipaux d'exposer leur dicastère et aux représentants des églises et des pompiers de présenter leurs activités.

La Municipalité a fixé la réception des nouveaux citoyens (18 ans) des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget le vendredi 27 janvier 2017. Cette cérémonie permettra aux contemporaines et contemporains de faire connaissance avec les autorités, ainsi qu'avec le SDIS.

4. Calendrier des séances ordinaires du Conseil communal et semaine de la commission de gestion

Les prochaines séances ordinaires du Conseil communal pour l'année 2017 auront lieu les lundis 27 mars, 26 juin, 23 octobre et 18 décembre 2017, sous réserve de modifications.

La semaine de la commission qui va traiter de la gestion 2016 a été fixée du 8 au 12 mai 2017.

5. Révision du plan de quartier (PQ) « Combe-aux-Guerraz »

A la suite de l'approbation par le Conseil Communal, qui comprenait la levée des oppositions, de la révision PQ « Combe aux Guerraz » lors de la séance du 26 octobre 2016, deux opposants ont fait recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal. Une audience, avec une visite sur place, s'est déroulée le 12 décembre 2016. Nous restons dans l'attente de l'arrêt de la Cour.

6. Réaménagement et assainissement des rues du Jura, du Petit-Montreux et du chemin de la Tine

L'enquête publique est ouverte du 19 novembre au 18 décembre 2016. Une séance d'information, à l'attention des riverains, s'est déroulée le 24 novembre dernier.

7. Route cantonale 254 B-P Vuiteboeuf-Sainte-Croix

La Municipalité a été informée par M. le Voyer que des travaux d'entretien sont prévus au budget 2017 du Canton, pour la réfection des virages du tronçon de la côte. Ils s'effectueront à condition que le budget soit accepté par le Grand Conseil.

8. Règlement du Conseil communal

Le nouveau règlement du Conseil communal a été envoyé au service des communes et du logement en date du 2 décembre 2016 pour ratification par la cheffe du département des institutions et de la sécurité. Dès que ce dernier aura été approuvé, un exemplaire sera remis à chaque membre du Conseil communal, conformément à l'art. 107 al. 2 du nouveau règlement.

9. Postulat Yvan Pahud « BVA : transfert de données personnelles du citoyen et entreprise d'intégration sociale »

Au sujet du postulat de M. Yvan Pahud « BVA : transfert de données personnelles du citoyen et entreprise d'intégration sociale », la Municipalité répond aux questions suivantes :

1. Quelles données personnelles sont réellement fournies par notre Commune et à qui celles-ci sont-elles transmises par le biais du BVA ?

Réponse : Les données transmises au BVA sont le nom, prénom, sexe, date de naissance, état civil et adresse, ainsi que la commune d'origine pour les personnes de nationalités suisses et la nationalité pour les personnes étrangères, conformément à l'art. 22 de la loi vaudoise du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH), ainsi qu'à la circulaire du 30 mai 2016 du service de la population aux contrôles des habitants du canton.

Le traitement des données personnelles et les travaux de publipostage sont entièrement effectués en interne et de manière confidentielle. Elles ne sont en aucun cas transmises aux annonceurs en direct (courier, courriel ou par téléphone). La Fondation n'est pas habilitée à céder ou vendre des listes de données communales à d'autres organismes ou entreprises, ainsi qu'à des particuliers, ni ne les utilise à une autre fin que celle annoncée.

2. Est-on certain que tous les habitants sont informés que leurs données personnelles sont utilisées à des fins de marketing ?

Réponse : La Municipalité a pris les mesures qu'elle a jugées nécessaires par le biais d'un communiqué de presse paru dans un « tout-ménage » du journal local. Par ailleurs, la procédure pour toutes nouvelles inscriptions (arrivées) au contrôle des habitants comporte une annotation qui stipule : « Par ma signature, j'/nous atteste/ons avoir reçu la fiche d'information sur le BVA ». Le nouvel arrivant a alors le choix d'accepter ou refuser cette transmission. D'autre part, si un habitant ne souhaite pas que ses données personnelles soient transmises au BVA, il en informe le contrôle des habitants qui transmettra l'information au BVA.

Il convient toutefois de relever que la Fondation BVA achète également une partie de ses données, adresses comprises, à d'autres fournisseurs. Ainsi une personne indiquant à sa commune qu'elle ne souhaite pas ou plus que ses données soient transmises pourrait continuer à recevoir des envois publicitaires effectués par la Fondation BVA. Les habitants qui ne veulent pas recevoir de publicité sont invités à s'inscrire sur la liste « Robinson ». Les sociétés membres de l'Association suisse de marketing direct (ASMD), à laquelle la Fondation BVA est affiliée, se sont engagées à ne pas envoyer de la publicité aux personnes figurant sur cette liste.

3. Quel est le cadre légal concernant la protection des données ?

Réponse : Le cadre légal concernant la protection des données est la loi fédérale du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD) qui stipule à l'art. 1 : « La présente loi vise à protéger les personnes contre l'utilisation abusive des

données personnelles les concernant » et son règlement d'application (RLPrD).

4. Combien de personnes travaillent pour le BVA sur notre Commune ?

Réponse : Après renseignements pris auprès du BVA, la Fondation n'emploie aucun habitant de notre Commune dans ses ateliers protégés. Au niveau cantonal, la Fondation emploie une centaine de personnes, dont une quinzaine sont affectées au traitement des données personnelles.

Nous vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année, de même qu'à vos proches, et vous adressons nos meilleurs vœux pour l'année 2017.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

6. Nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2016

Mme la Présidente annonce la nomination de la commission qui rapportera sur la gestion 2016, à laquelle les conseillers suivants se portent candidats :

- Pour le groupe **PS** :
 - Sylvain Fasola, rapporteur
 - Isabelle Dessonnaz Geiser
 - Catherine Imhof
 - Michel Bahrami
 - Jean Bietry (1^{er} suppléant)
 - Edouard Nekaka (2^e suppléant)
- Pour le groupe **PLR** :
 - Rachel Gueissaz
 - Philippe Gueissaz
 - Denis Montandon
 - Dionisio Baptista (1^{er} suppléant)
 - Thierry Magnin (2^e suppléant)
- Pour le groupe **UDC** :
 - Laurent Buchs
 - Jean-René Marguet
 - Patrick Jeanmonod (1^{er} suppléant)
 - Yvan Pahud (2^e suppléant).

Ces candidats sont élus à l'unanimité.

7. Rapport de la commission du Conseil communal chargée de la prise en considération du postulat de M. le Conseiller communal Yvan Pahud intitulé « BVA: transfert de données personnelles du citoyen et entreprise d'intégration sociale »

Le rapport de la commission est lu par M. Hugues Gander, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le postulat cité en titre s'est réunie le lundi 26 septembre 2016 à 19h30 en la salle annexe à la salle de la Municipalité.

Elle était composée de Mmes Claudine Gaillard, Rachel Gueissaz, Catherine Imhof et de MM. Philippe Gueissaz, Yvan Pahud, postulant, absent, Reinhard Scholz et Hugues Gander, président rapporteur en remplacement de M. Andreas Zurbrügg, excusé.

M. le Syndic Franklin Thévenaz représentait la Municipalité.

En l'absence du postulant retenu par des devoirs familiaux, le président rappelle la portée d'un

postulat, soit « une invitation à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport »¹. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité.

A ce stade du traitement de l'objet, la commission ad hoc doit donc se déterminer si elle le transmet à la Municipalité ou si elle le classe.

Après avoir entendu la position de la Municipalité et constatant :

- que, dans son communiqué daté du 20 juin 2016, la Municipalité, d'une part, informe qu'elle ne transmettra plus les données personnelles des citoyens sans leur accord au Bureau vaudois d'adresses (BVA) et que, d'autre part, elle donne à ceux-ci la possibilité de faire radier leurs données personnelles soit en s'adressant directement au BVA, soit en passant au guichet du greffe municipal ou encore en téléchargeant le formulaire idoine sur le site de la Commune de Sainte-Croix
- que, dans son postulat, le postulant émet une série de questions précises :
 - o quelles données personnelles sont réellement fournies par notre Commune et à qui celles-ci sont-elles transmises par le biais du BVA ?
 - o est-on certain que tous les habitants sont informés que leurs données personnelles sont utilisées à des fins de marketing ?
 - o quel est le cadre légal concernant la protection des données ?
 - o combien de personnes travaillent pour le BVA sur notre Commune ?
- que la conclusion du postulat est ambiguë (protection des données ou soutien à une œuvre d'occupation sociale ?)
- que la Municipalité s'engage à répondre dans les meilleurs délais et de façon exhaustive aux questions du postulant,

la commission, étant entendu que la Municipalité a pris note des questions, à l'unanimité des six membres présents, décide de classer le postulat.

Fin de citation.

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud remercie la commission pour son travail et la Municipalité pour les réponses apportées à ses questions et qui le satisfont entièrement. Il relève qu'il s'agit d'une problématique sensible et, même si des mesures ont été prises par la Commune, il constate que l'on peut toujours être sollicité par des publicités puisque le BVA obtient des coordonnées par d'autres biais. Dès lors, M. Pahud retire son postulat.

Mme la Présidente constate le retrait du postulat, ce qui clôt le présent point.

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier le projet de « Programme de législation de la Municipalité 2016-2021 »

Le rapport de la commission est lu par Mme Maria Caramia, rapporteuse.

Citation

La commission chargée d'étudier le projet de « Programme de législation de la Municipalité 2016-2021 » s'est réunie le jeudi 1^{er} décembre 2016 à 19h00 en salle de Municipalité.

Elle était composée des membres suivants: Michel Bühler (en remplacement d'Isabelle Dessonaz Geiser), Chantal Détraz, Jean-Michel Bolens, Thierry Magnin, Jean-René Marguet, Alain Bonnevaux (en remplacement d'Yvan Pahud) et de la rapporteuse soussignée.

La Municipalité, sans Lionel Pesenti excusé, était présente ainsi que MM. Jean-Michel Brandt, boursier, et Stéphane Champod, secrétaire municipal.

Monsieur le Syndic a présenté les grandes lignes de ce programme de législation.

¹ Réf : règlement type des conseils communaux vaudois.

C'est un programme qui se veut ambitieux, volontariste et équilibré puisqu'il touche tous les secteurs. Il vise à obtenir un état idéal pour la Commune, fait du rattrapage et profite des taux bas actuels. Les derniers emprunts ont été contractés à 0,4 % bloqués à dix ans.

Les buts généraux que la Municipalité s'est fixés sont :

Une population à 6'000 personnes d'ici une quinzaine d'années, une économie dynamique et ouverte, une qualité de vie des citoyens et la mise en avant de notre patrimoine, une visibilité avec une image positive de la Commune et une gouvernance bien menée.

Le programme comprend onze thèmes pour atteindre les objectifs fixés.

Chaque municipal responsable d'un thème a pu exposer ses objectifs à la commission.

Thème 1 : Administration générale et personnel

Il faudra délimiter le rôle de la Commune. Quel est son mandat ? La Commune fait-elle ce qu'elle doit faire ? Le but de la réflexion est de bien faire ce qu'elle doit faire. Certaines activités pourront être abandonnées. Mais il y a aussi des nouveaux métiers qui arrivent. Ce n'est pas le but de couper des postes de travail. Pour certains postes, il s'agira plutôt du non remplacement du personnel qui part en retraite ou qui quitte. Il faudra aussi mettre à jour la classification du personnel.

Thème 2 : Finances

Il s'agit d'assurer des finances saines. Ceci en maîtrisant les coûts, en introduisant des règles de frein à l'endettement et en respectant les normes d'une gestion saine. Il faudra préparer l'avenir en assumant les choix, en adaptant les ressources aux besoins et en anticipant les impacts financiers pour garantir un équilibre durable selon nos moyens.

Thème 3 : Relations extérieures et communication

Donner une visibilité positive de la Commune. Il faut être présent partout et tout le temps que ce soit sur Sainte-Croix ou à l'extérieur. La communication passe aussi en priorité 1.

Thème 4 : Famille, formation, jeunesse

Il faudra soutenir la formation. La Commune emploie quinze apprentis sur soixante employés. Ces places d'apprentissage doivent être accessibles à tout le monde. Il est très important de maintenir Sainte-Croix en tant que centre de formation. Un autre objectif est aussi de compléter l'offre des structures d'accueil de jour (crèches, garderies, structure d'accueil familial de jour).

Thème 5 : Économie et tourisme

La mission de la promotion économique est à redéfinir. Faire venir des nouvelles entreprises, des services étatiques et favoriser leurs implantations.

Il faut que Sainte-Croix devienne un lieu de vie et non un lieu de passage.

Thème 6 : Domaines et infrastructures

Analyser l'état et l'utilité des bâtiments de la Commune. Mettre en œuvre le PGI (étude complète), adapter les installations aux besoins et contraintes. L'étude pour la réalisation d'une nouvelle salle de sport est en cours.

Thème 7 : Urbanisme et mobilité

Les objectifs pour ce thème : favoriser l'implantation de nouvelles habitations et activités économiques, promouvoir la mobilité douce sur le territoire et accroître l'accès aux routes cantonales et aux transports publics. En fait partie le suivi de l'étude de l'amélioration de la route Vuiteboeuf-Sainte-Croix.

Thème 8 : Energie et développement durable

Promouvoir les économies d'énergie et les énergies renouvelables et poursuivre l'assainissement énergétique des bâtiments communaux. Un autre point est la réalisation d'un plan directeur des énergies et la révision d'aide financière et la mise en œuvre des mesures pour la conservation du label « cité de l'énergie ».

Thème 9 : Santé, social

Maintenir et développer des soins de qualité et de proximité en soutenant et en participant au développement des structures locales de soins. Un autre objectif est de veiller à un équilibre respectueux entre les générations et les communautés : collaboration avec l'EVAM, soutien à la vie associative intergénérationnelle, valoriser et encourager le bénévolat.

Thème 10 : Culture, sport et loisir

Un point important : poursuivre les travaux sur la réalisation d'un musée unique regroupant les richesses locales. Réflexion sur la rénovation des infrastructures existantes et mise en œuvre des projets retenus. Un autre point : favoriser et faciliter l'organisation d'événements et d'animations.

Thème 11 : Sécurité

Garantir la sécurité des personnes et des biens en développant une collaboration entre la police cantonale et les divers partenaires. Ainsi que maintenir un SDIS efficace et fonctionnel et maintenir un groupe d'intervention de jour opérationnel. Autre point important : l'amélioration de la sécurité routière et piétonnière. Il faudra étudier un concept général de circulation et de stationnement et sécuriser les cheminements scolaires et les passages piétons. Réduction des incivilités et renforcement du sentiment de sécurité avec la mise à jour du règlement adopté.

La commission s'est clôturée après deux heures d'échanges, de questions et de discussions sur tous ces points concernant l'avenir de notre Commune et remercie la Municipalité et les chefs de services présents pour toutes les réponses apportées.

La commission prend acte du programme de législature de la Municipalité 2016-2021 et vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillère et Conseillers, à en faire autant.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du programme de législature 2016-2021 de la Municipalité. Celles-ci sont acceptées telles quelles avec 39 voix et 8 abstentions.

Rapport des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

9. No 16-15 : Fixation du plafond d'emprunts et risque de cautionnement 2017-2021

Sur demande de la commission, à la majorité évidente des voix, le Conseil communal dispense M. Jean-René Marguet, rapporteur, de la lecture de l'entier de son rapport.

Citation

La commission chargée d'examiner le préavis No 16-15 s'est réunie le jeudi 1^{er} décembre 2016 en salle de Municipalité.

Elle était composée des membres suivants : Mmes Maria Caramia (en remplacement de M. Olivier Favre) et Chantal Détraz, MM. Michel Bühler (en remplacement de Mme Isabelle Dessonnaz Geiser), Jean-Michel Bolens, Thierry Magnin, Alain Bonnevaux (en remplacement de M. Yvan Pahud) et Jean-René Marguet, rapporteur.

La Municipalité était au complet, à l'exception de M. Lionel Numa Pesenti retenu pour une représentation à l'extérieur. Elle était accompagnée du secrétaire municipal et du boursier.

La commission s'est réunie comme au début de chaque législature pour entendre la Municipalité sur ses intentions dans le cadre relevant des emprunts. Cette commission était composée des mêmes membres que celle chargée d'étudier le programme de législature 2016-2021. Les deux préavis étant intimement liés.

Par plafond d'emprunts on entend la somme maximale que la Commune peut emprunter auprès des différents organismes financiers. Ce plafond comprend la ligne de crédit d'un million sous forme de compte courant. Cette limite est peu utilisée mais elle est néanmoins utile pour faire face aux à-coups de trésorerie.

Pour rappel, le plafond d'emprunts pour la législature 2011-2016 était de 32'500'000 fr. et le risque de cautionnement de 3'000'000 francs.

Le programme de cette législature est ambitieux puisque les investissements prévus jusqu'en 2021 se montent à 38'920'100 francs. A fin 2021, l'endettement communal sera de l'ordre de 41'500'000 francs. Soit l'endettement 2016 plus les investissements prévus et moins la marge d'autofinancement qui, pour la période concernée est de 18'000'000 fr. en chiffres ronds. Bien entendu, le montant de 41'500'000 fr. serait atteint pour autant que tous les investissements soient réalisés selon le plan d'investissement et que les préavis soient acceptés.

Afin d'éviter une hausse d'impôts, le Conseil communal aura tout loisir de refuser un ou plusieurs préavis, de demander leur report dans le temps ou de les amender dans leurs montants.

Quant au plafond de cautionnement, il était de 3'000'000 fr. lors de la précédente législature. La Municipalité sollicite son augmentation à 6'045'000 francs. Cette différence porte essentiellement sur la part de notre Commune à l'endettement de l'ACRG pour 2'145'000 francs. A ce sujet, le boursier communal nous communique que ceci est une obligation légale et que cette part aurait déjà dû être prise en compte lors de la précédente législature. Il nous rassure également en précisant que la situation financière de l'ACRG est bonne et que le risque de faire appel à ce cautionnement est faible.

Le montant du cautionnement de 2'000'000 fr. pour la fondation des Gittaz résulte d'une volonté de rénover quelques bâtiments locatifs dont les logements à loyers modérés sont réservés pour des contribuables de situation modeste. La réflexion porte sur la rénovation desdits logements. Il n'est pas sûr que les banques accordent les crédits nécessaires pour ce faire car les rendements locatifs ne sont certainement pas en rapport avec les standards usuels. Un crédit, pour être octroyé dans ces conditions spécifiques, devra immanquablement faire l'objet d'un appui externe.

D'autre part, la commission relève quelques chiffres, à savoir :

La quotité de la dette brute qui permet d'évaluer l'endettement par rapport à la situation des finances communales nous donne un ratio à fin 2015 de 64,56 % et qui passera à 146,89 % à fin 2021. Le premier de ces chiffres, selon le standard, est qualifié de bon lorsqu'il se situe de 50 % à 100 %. Il se situe à moyen lorsqu'il est compris entre 100 % et 150 %. Avec un chiffre de 146,89 %, on est à quelques cheveux d'un ratio mauvais, soit de 150 % à 200 %.

L'endettement par habitant passera de 5'985 fr. en 2017 à 8'900 fr. en 2021.

La commission émet également un doute quant à l'évolution de la population. La Municipalité évalue une population de 6'000 habitants vers les années 2025 à 2030.

Entre 2010 et 2016, la population est passée de 4'489 à 4'800 habitants, soit une augmentation moyenne de 52 habitants par année. A ce rythme, la population devrait être de l'ordre de 5'500 habitants à l'orée de 2030.

Par 5 oui, 1 non et 1 abstention, la commission propose d'accepter le préavis No 16-15 tel que proposé par la Municipalité.

Conclusions

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, fondée sur ce qui précède, votre commission vous propose la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **de fixer** le plafond d'emprunts à 42'500'000 fr. pour la législature 2016-2021 ;
- **d'autoriser** la Municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini ci-dessus, sous forme d'emprunts à moyen ou à long terme, cela au mieux des intérêts de la Commune ;
- **de fixer** le plafond à risques pour cautionnements et autres engagements à 6'045'000 francs.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud annonce que le groupe UDC s'abstiendra lors du vote, car il estime que le plafond d'emprunts envisagé est bien trop élevé. Il constate que, selon le budget 2017, les rentrées fiscales sont en outre en diminution de 380'000 francs et craint que cela ne s'améliore pas. Le groupe UDC s'inquiète vivement du risque d'augmentation des impôts communaux, laquelle ne peut que réduire l'attrait de notre région.

M. Eric Chambettaz relève que le plafond d'emprunt vise à donner un ordre d'idée, le Conseil gardant la possibilité de refuser des projets qu'il estime trop onéreux.

M. Hugues Gander relève que les intérêts prévus pour l'année 2017 peuvent paraître élevés (285'000 fr.), mais il souligne que, lorsqu'il était entré en Municipalité, ils avoisinaient 1'200'000 francs. Il estime que c'est le moment où jamais de faire des investissements, ces derniers étant nécessaires. M. Gander partage en outre la remarque de son préopinant.

M. Yvan Pahud souligne que, selon son souvenir, au cours des dix dernières années, le Conseil n'a refusé qu'un seul préavis, celui de l'éclairage du Collège de la Poste. Il relève ensuite que le budget 2017 est légèrement bénéficiaire, certainement parce qu'il y a moins d'amortissements. M. Pahud s'inquiète d'une hausse des taux d'intérêts et de l'évolution de la conjoncture qui invitent à la prudence. Il appelle en outre à privilégier les investissements qui seront par la suite productifs. M. Pahud évoque les situations neuchâteloises où les collectivités publiques ont dû augmenter les impôts et, ensuite, diminuer les salaires de fonctionnaires.

M. Jean-René Marguet rejoint M. Chambettaz sur la responsabilité du Conseil de refuser, d'amender ou de reporter des préavis inopportuns. Il relève que, si les taux d'intérêts sont actuellement favorables, certains préavis seront toutefois proposés en 2018, 2019 ou 2020, alors qu'on ne peut pas savoir quels seront les taux à ce moment-là, soulignant que la Réserve fédérale des Etats-Unis ressort déjà aujourd'hui sa politique monétaire.

M. Philippe Gueissaz souligne que la Commune doit prévoir des investissements puisqu'elle prévoit une augmentation de la population. Il mentionne plusieurs chantiers qui ont été retardés ces dernières années, comme l'entretien de routes (rue du Jura ou la rue Centrale). M. Gueissaz évoque également des investissements qui sont obligatoires, comme la construction de classes ou le centre funéraire. Il estime que, le moment venu, si les taux devaient devenir trop élevés, le Conseil aura la possibilité de freiner l'investissement.

M. Jean-René Marguet se dit surpris, car M. Philippe Gueissaz se serait opposé au coût du projet de centre funéraire lors d'une discussion.

M. Philippe Gueissaz estime que ces propos n'ont aucun rapport avec le débat de ce soir.

M. Michel Bühler constate l'ambivalence du groupe UDC qui est dans le cas présent ni pour, ni contre, bien au contraire. Il souligne que le Conseil gardera toujours la possibilité de se déterminer sur chaque projet d'investissement.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis No 16-15. Celles-ci sont acceptées telles quelles avec 37 voix contre 8 et 2 abstentions.

10. No 16-16 : Pose d'une signalisation lumineuse pour le passage piétons « Wyss » situé à la rue Neuve

Le rapport de la commission est lu par M. Andreas Zurbrügg, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 16-16 s'est réunie le mardi 23 novembre 2016 à 19h en salle de la Municipalité. Elle était composée de Mme Catherine Imhof, M. Philippe Gueissaz, remplaçant de M. Numa Gueissaz, MM. Dominique Mouret, Tristan Merminod, Savio Paillard et du rapporteur soussigné, Andreas Zurbrügg. M. René Allenbach s'est excusé pour son absence.

M. Cédric Roten, municipal, M. Philippe Duvoisin, municipal, et M. Jean-François Gander, chef de service, étaient présents. Nous les remercions de leur disponibilité, des compléments d'informations qu'ils nous ont apportés ainsi que des réponses données à toutes nos questions.

Le passage piétons « Wyss », situé à la rue Neuve, se trouve sur l'axe très fréquenté Yverdon-Pontarlier avec un passage quotidien d'environ 5'500 voitures (dernier comptage effectué en avril 2016). Actuellement, tous les passages piétons de la Commune sont en train d'être examinés en ce qui concerne leur sécurité. Le passage « Wyss » se trouve sur une bosse à l'entrée du centre de la ville en venant d'Yverdon. Il est très fréquenté par les écoliers et les touristes. Dans la phase test qui a débuté le 15 février 2016, environ 175 demandes de feu vert ont été enregistrées par jour. A cet endroit, dû à la bosse, la visibilité pour les automobilistes n'est pas très bonne, surtout dans l'obscurité et par temps de pluie. Les voitures s'éblouissent les unes les autres. Trois accidents mortels incluant des piétons ont été à déplorer dans le passé. Le fait de mettre une signalisation à cet endroit permet a) de sécuriser ce passage et b) de ralentir le trafic à l'entrée du centre de la ville. Un sondage effectué en juin 2016 a permis de constater que 86 % des personnes se sont déclarées favorables à l'installation durable de ce feu de signalisation. L'installation définitive, qui nous est demandée dans le présent préavis, sera quelque peu modifiée de manière à ce que les automobilistes venant de Bullet et d'Yverdon aient une meilleure compréhension et visibilité du carrefour.

Suite à une mise au concours, l'offre de l'entreprise Asset a été retenue dont le prix a été nettement inférieur à celui de son concurrent Siemens. Suite à cet écart de prix, la Municipalité s'est renseignée auprès d'autres partenaires et clients d'Asset, dont l'inspecteur cantonal des signalisations, sur leurs expériences avec cette entreprise. La réponse a été que l'entreprise Asset est sérieuse et qu'il n'y a pas de risque de dépassement ou de qualité inférieure. A l'avenir, on peut imaginer que les feux deviennent adaptables pour répondre à des besoins spécifiques (priorité transports publics, densité trafic, etc.). Nous nous sommes posé la question d'un aménagement de telle sorte qu'il permettrait un désengorgement de la rue du Collège (venant de Bullet) et, en même temps, un arrêt devant l'intersection, donc devant l'ancien collège qui permettrait qu'en phase rouge les voitures venant de Bullet puissent sortir et les voitures venant de Pontarlier puissent bifurquer vers Bullet. On pourrait imaginer qu'en cas de feu rouge, le feu de la rue du Collège clignote orange et permette même la bifurcation à droite en laissant la priorité aux piétons, comme c'est la pratique en ville. Cette solution semble intéressante et réalisable et ne remet pas en question le préavis, éventuellement les frais de fouilles seront un peu plus élevés si le 1^{er} feu venant d'Yverdon se trouvait avant la bifurcation vers Bullet. Il faudra en tout cas se concerter avec le canton, qui a fourni tout au long de ce projet ses bons conseils. En ce qui concerne une aide cantonale pour ce projet portant sur une route cantonale, aucune aide concrète n'est possible, mais la Commune récupérera son investissement grâce à la péréquation cantonale.

Conclusions

Suite aux explications apportées, la commission, à l'unanimité des membres présents est arrivée à la conclusion.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, fondée sur ce qui précède, votre commission vous propose la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à installer une signalisation lumineuse pour le passage piétons « Wyss » situé à la rue Neuve;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de 77'400 francs. Le compte No 9141.16.16 est ouvert au bilan à cet effet;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de cinq ans par le compte No 611.3311, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 17'000 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,0 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur cinq ans, le coût représente 16'400 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud remercie la Municipalité de présenter ce préavis sur cette problématique, après les multiples interventions au sein de ce Conseil. Il estime toutefois que plusieurs zones doivent encore être sécurisées, notamment s'agissant de l'installation d'une barrière devant l'hôtel de ville. M. Pahud dit avoir constaté que la visibilité était très mauvaise ce soir en raison du brouillard et de la nuit, en particulier à la hauteur du passage pour piétons de l'avenue de Neuchâtel, actuellement privé d'éclairage. Il annonce que le groupe UDC votera favorablement à ce préavis.

M. Laurence Buchs demande qu'un miroir soit installé pour les véhicules qui viennent de Bullet car, lorsque le conducteur est en hauteur (par exemple sur un tracteur), il manque de visibilité.

M. Philippe Gueissaz s'étonne que M. Pahud puisse annoncer péremptoirement que tous les membres du groupe UDC voteront le préavis, estimant qu'ils sont capables de s'exprimer eux-mêmes sur la question, et espère avoir son opinion à l'issue de la séance.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis No 16-16. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

11. No 16-17 : Aménagement de la rue des Métiers - mise en place d'une zone de rencontre 20 km/h à titre expérimental

Le rapport de la commission est lu par M. Alain Bonnevaux, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 16-17 s'est réunie le mercredi 30 novembre 2016 en salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Dioniso Baptista, Jean Bietry, Jean-Yves Tinembart, Hugues Gander, Patrick Jeanmonod, Olivier Troyon et du rapporteur soussigné.

La Commune étant représentée par MM. Cédric Roten et Lionel-Numa Pesenti, accompagnés de M. Jean-François Gander pour le bureau du service de l'urbanisme et bâtiments.

Nous les remercions pour leur disponibilité, des compléments d'informations qu'ils nous ont apportés ainsi que des réponses données à toutes nos questions.

En préambule à la discussion sur les préavis No 16-17 et No 16-18 qui sont intimement liés, la commission a demandé où en était le planning d'avancement des travaux du bâtiment Métiers 3 et si le crédit voté était respecté sachant que 100'000 fr. ont été attribués pour les aménagements extérieurs et 470'000 fr. pour les divers et imprévus.

Il nous a été répondu que le planning était respecté et qu'à ce jour il n'y avait pas d'imprévu.

Que les 100'000 fr. des aménagements extérieurs prévus finançaient les alentours directs du bâtiment, notamment le passage sud et les escaliers reliant le parking.

Passons au préavis concerné.

La discussion s'est portée principalement sur trois points :

1) Faut-il une zone de conservation d'un passage véhicules avec parkings, arrêts déposés, place handicapé, accès livraisons et privé avec délimitation de la zone de rencontre pour 500 piétons aux heures de pointe, sachant que toutes ces chicanes vont perturber cette zone de rencontre et de son déneigement à titre expérimental ?

2) Faut-il interdire toute circulation à part accès handicapé et privé, les deux extrémités de la route permettant les arrêts déposés et un horaire de livraison ? Ce qui serait plus simple et donnerait plus d'importance à la zone de rencontre.

3) Le détail financier

La commission s'est étonnée du montant de la demande du crédit et du peu de détails et d'informations donnés aux différents postes pour arriver au 300'000 francs.

Après quelques explications, la commission a demandé de recevoir dans les plus brefs délais le détail des frais occasionnés, ce qui a été fait, dont le détail est joint en annexe à ce rapport.

4) Finalement la majorité de la commission s'est ralliée à la solution proposée dans le préavis, en espérant qu'après le délai d'une année des travaux importants ne seront pas demandés et que le souci d'économie dans le choix des matériaux sera prépondérant.

Après délibération et débat, la commission a accepté le préavis par 4 voix pour, 3 voix contre.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les aménagements de la rue des Métiers afin de mettre en place une zone de rencontre 20 km/h à titre expérimental ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de 300'000 francs. Le compte No 9141.16.17 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 430.3311 sur une période de dix ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 36'000 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,0 %) et de l'amortissement du prêt. Réparti sur les dix années, le coût représente 33'400 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

La parole ne semble pas demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis No 16-17. Celles-ci sont

acceptées telles quelles par 42 voix et 5 absentions.

12. No 16-18 : Parcelle No 702 sise rue des Métiers 3 - aménagements extérieurs

Le rapport de la commission est lu par M. Hugues Gander, en remplacement de M. Jean-Yves Tinembart, rapporteur.

Citation

La commission chargée d'étudier le préavis municipal No 16-18 s'est réunie le mercredi 30 novembre 2016 en salle de la Municipalité. Elle était composée de MM. Dioniso Baptista, Jean Bietry, Alain Bonnevaux, Hugues Gander, Patrick Jeanmonod, Olivier Troyon et du rapporteur soussigné

La Commune était représentée par MM. Cédric Roten et Lionel-Numa Pesenti, accompagnés de M. Jean-François Gander pour le bureau du service de l'urbanisme et bâtiments.

Nous les remercions pour leur disponibilité, des compléments d'informations qu'ils nous ont apportés ainsi que des réponses données à toutes nos questions.

Le préavis No 16-18 est un projet d'aménagement. Afin d'éviter certains frais, il a été fait par le service de la Commune avec l'aide du bureau d'architecture Salvatore Di Spirito.

La servitude avec le CPNV concernant les places de parc est en négociation, ces dernières seront au nombre de vingt et mises sur le domaine public.

Aucune démarche n'a été entreprise avec le propriétaire de la parcelle No 941 concernant les places de parc située sur sa parcelle.

La différence de niveau (env. 1 m 40) pour la place détente entre le nouveau bâtiment Métiers 3 et la salle de gym sera compensée par des escaliers ainsi que des gradins en béton.

Un chemin piétonnier sera aménagé devant la salle de gym pour rejoindre la rue de France.

Les travaux (liste non exhaustive) qui devront être effectués sont :

- Réaménagement des places de parc
- Gestion des eaux claires (fouille, conduites, redirection d'évacuation, etc.)
- Dalle en béton sur la place détente
- Aménagement des bordures de la place détente par des murs en béton de 80 cm
- Enrobé pour les places de parc
- Mise en place de garde-corps sur le chemin
- Plantation d'arbres
- Déplacement électrique pour l'éclairage
- Mise à niveau des places de parc
- Etc.

Les détails (HT) par poste réclamés par la commission sont les suivants :

Honoraires/géomètre : 38'000 francs.

Parking : 34'000 francs.

Place détente : 121'000 francs.

Eclairage : 20'000 francs.

Couvert à vélo : 10'000 francs.

Marquage au sol et signalisation verticale : 30'000 francs.

Divers et imprévus : 12'650 francs.

Après délibération et débat, la commission a accepté le préavis par : 4 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les aménagements extérieurs de la parcelle No 702 sise rue des Métiers 3 ;
- **d'accorder** le crédit nécessaire de **287'000 francs**. Le compte No 9141.16.18 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions de moment ;
- **d'amortir** cet investissement par le compte No 352.3311 sur une période de dix ans, la première fois au budget 2018.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de 34'450 fr. la première année en tenant compte des intérêts (2,0 %) et de l'amortissement de prêt. Réparti sur dix ans, le coût représente 31'950 fr. avec une annuité constante.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Jean-René Marguet relève que le préavis No 15-06 concernant le bâtiment « Métiers 3 » comprenait déjà 470'000 fr. pour des divers et imprévus et 100'000 fr. pour les aménagements extérieurs. Il s'interroge sur l'articulation entre ce préavis et le préavis de ce soir et sur la possibilité de recourir au poste « divers et imprévus » pour les travaux objet du préavis No 16-17 ou No 16-18.

M. le Municipal Cédric Roten explique que, dans le préavis No 15-06, les aménagements extérieurs concernaient le chauffage à distance, dont la conduite a dû être déplacée, et que le montant de 470'000 fr. correspond à une marge ordinaire fixée en pourcentage du projet.

M. Jean-René Marguet demande dès lors pourquoi les travaux du préavis de ce soir n'ont pas été inclus dans le préavis No 15-06.

M. le Municipal Cédric Roten explique que le préavis No 15-06 annonçait que les aménagements extérieurs feraient l'objet d'un nouveau préavis.

M. Olivier Troyon souligne que le préavis de ce soir est un nouveau projet, qui ne doit pas être mélangé à un autre préavis, et invite à éviter tout amalgame.

M. Alain Bonnevaux constate que, sans la construction du bâtiment « Métiers 3 », il n'y aurait pas eu d'aménagements extérieurs à mettre en place, ce qui conduit forcément à des amalgames. Il relève qu'au vu des montants des préavis No 16-17 et 16-18 et du poste « divers et imprévus » du préavis 15-06, avec une politique économe, l'un des deux préavis de ce soir pouvait très bien être couvert.

M. Cédric Roten insiste sur le fait que le crédit voté dans un préavis ne doit pas être dépensé jusqu'au dernier franc. Aussi, s'il n'est pas nécessaire de tout dépenser, la Municipalité ne le fera pas.

M. Hugues Gander dit comprendre le souci exprimé ce soir et souhaiter que le total des dépenses effectives ne dépasse pas les montants des trois préavis qui seront votés lors de cette séance. Il souligne ensuite que c'est souvent dans la deuxième partie d'un chantier, après le gros œuvre, que les prévisions budgétaires sont mises à rude épreuve. M. Gander évoque qu'on peut déterminer le résultat financier après deux ou trois ans.

M. Jean-René Marguet souhaiterait savoir si la Municipalité informe le Conseil de l'évolution des dépenses pour chaque préavis.

M. le Municipal Cédric Roten renvoie aux comptes de la Commune qui mentionnent tous les montants, accordés par le Conseil et finalement dépensés. Il souligne qu'il n'y a jamais de transfert d'un préavis à l'autre et qu'il y a toujours une demande de crédit complémentaire en

cas de besoin.

M. Philippe Gueissaz souhaite comparer un préavis au plafond d'endettement : un projet ne nécessite pas toujours de dépenser l'entier du crédit accordé.

M. Yvan Pahud partage le souci du groupe UDC de voir des projets surfaits être exécutés par le biais du poste « divers et imprévus » et remercie la Municipalité des réponses de ce soir.

M. le Municipal Cédric Roten relève que la Municipalité se montre prudente dans la gestion des projets. Il invite ensuite la commission chargée d'examiner la gestion de la Municipalité à travailler également sous cet angle.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis No 16-18. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 42 voix et 5 absentions.

13. No 16-19 : Crédits complémentaires 2016

Le rapport de la commission est lu par Mme Rachel Gueissaz, rapporteuse.

Citation

La commission s'est réunie le mardi 29 novembre 2016 à 19h en salle de la Municipalité. Elle était composée de Mmes Elena Court, Elfriede Tannenberger et de MM. Jean-Paul Belaich, Philippe Gueissaz, Joël Herminjard, Jean-René Marguet, Yvan Pahud, Andreas Zurbrügg et de la rapporteuse soussignée.

La Municipalité était représentée par MM. Franklin Thévenaz, Philippe Duvoisin, Olivier Guignard et Cédric Roten, ainsi que de M. Stéphane Champod, secrétaire municipal et de M. Jean-Michel Brandt, boursier communal. M. Lionel-Numa Pesenti, municipal, était excusé.

La commission tient avant tout à remercier les représentants de la Municipalité pour leur disponibilité, ainsi que pour les explications et réponses données à toutes nos questions.

La commission a analysé avec soin les différents compléments demandés dans le présent préavis. Certains éléments ont demandé des éclaircissements, dont nous vous faisons part ici :

- 152.3653 : Organisation FestiParc : le montant de 8'800 fr. correspond aux prestations communales (heures du personnel) effectuées dans le cadre du projet d'animations estivales dans la cour du collège de la gare, organisé conjointement avec l'ADIS. Ce montant ne correspond pas à une dépense propre mais concerne une ventilation de coûts internes.
- 160.3658 : Modification répartition avec Bullet/Rattrapage bouclement comptes 2015 : dans ce montant de 28'293 fr. sont compris deux postes différents : la clé de répartition des frais propres au tourisme avec Bullet a été changée (la répartition se faisait auparavant en pourcentage : 76,53 % à charge de Sainte-Croix et 23,47 % à charge de Bullet ; désormais, la répartition se fait par habitant, soit 88,81 % et 11,19 %), nécessitant un remboursement des excédents perçus en 2015 et 2016. Sont également répertoriées dans cette rubrique des charges 2015 qui n'étaient pas apparues dans les comptes de cet exercice du fait d'une mauvaise ventilation par les responsables du tourisme.
- 190.3111 : Installation WIFI plus compliquée et onéreuse : complément de 11'800 fr. correspondant à l'installation d'une armoire de câblage à la salle communale, afin de pouvoir, à l'avenir, y connecter des appareils au WIFI. Ces travaux n'avaient pas été prévus au départ et ont nécessité des mesures de précaution particulière du fait de l'amiante présente dans certains murs du bâtiment.
- 355.3141 : Batteries Mont de la Mayaz : l'installation photovoltaïque utilisée depuis plusieurs années est tombée en panne à la fin du mois de juin, obligeant les tenanciers du Mont de la Mayaz à utiliser la génératrice en permanence. Les batteries ont été

- remplacées pour un montant de 5'022 francs.
- 433.3136 : Boîte à vitesse Volvo : le camion pour le balayage (acquis en janvier 2008) a connu de gros soucis avec la boîte à vitesse, nécessitant de nombreux contrôles et le changement de celle-ci. Le tout pour un montant de 29'391 francs.
- 452 : Dépôt matériel excavation : les surcharges suite à une exploitation intensive (pour un montant total de 122'000 fr. de taxes et mise en place) correspondent à l'augmentation du dépôt de matériaux terreux par des entreprises à la déchetterie de la Combe-de-Ville. Ces charges sont largement compensées par les taxes payées par ces mêmes entreprises (d'un montant total de 133'000 fr.).
- 610.3115 : Véhicule de fonction: la Municipalité nous informe que ce véhicule est mis à la disposition de l'ASP (agente de sécurité publique) durant son service. Il est également utilisé par les membres des différents services communaux pour des déplacements à des séances à l'extérieur de la Commune, permettant ainsi d'éviter les frais de 0.70 fr. par kilomètre qui sont remboursés lors de l'utilisation d'un véhicule privé.
- 65 : Rémunération des soldes revue en 2015 : les soldes ont été réajustées pour correspondre aux normes cantonales à la fin de l'année 2015, après l'établissement du budget 2016.

A l'unanimité, la commission propose d'accepter le préavis proposé au vote tel que ci-après.

Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accorder** à la Municipalité des crédits complémentaires au budget 2016 concernant le compte d'exploitation pour un montant de 315'726 francs.
En parallèle à ces crédits complémentaires, nous enregistrons des recettes supplémentaires pour un montant de 198'000 francs.
- **d'accorder** à la Municipalité les crédits complémentaires de 35'000 fr. au préavis 9143.15.19 - *Collège de L'Auberson* et 25'000 fr. au préavis 9141.15.05 - *Parking CIMA*.
- **de financer** et **d'amortir** ces investissements complémentaires aux mêmes conditions que les investissements accordés par les préavis initiaux.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Yvan Pahud indique avoir été sollicité par des habitants de l'Auberson concernant le chantier du collège de l'Auberson, qui est se termine actuellement. Il demande s'il y aura d'autres dépassements, ayant notamment constaté qu'il avait été nécessaire de faire sécher la peinture au gaz. M. Pahud se demande ensuite ce qui sera inclus dans le poste « divers et imprévus » en s'interrogeant sur l'ampleur du dépassement financier.

M. le Municipal Olivier Guignard explique que les travaux arrivent à leur terme et que les factures ne sont actuellement pas encore toutes arrivées, de sorte qu'il ne peut pas aujourd'hui tirer le bilan de ce chantier. Il indique ensuite qu'il n'a entendu aucune information selon laquelle il y aurait de nouveaux dépassements autres que celui consécutif à la présence de l'amiante, problématique qui a fait l'objet d'une information et d'un crédit complémentaire par souci de transparence. S'agissant de la peinture, M. le Municipal Guignard était effectivement informé de la mise en place nécessaire d'un dispositif de protection thermique.

M. Philippe Gueissaz tient à remercier la Municipalité pour la qualité du travail exécuté, satisfaction qu'il a entendue dans les rues de l'Auberson.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis No 16-19. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

14. Projet de budget 2017

Le rapport de la commission est lu par Mme Rachel Gueissaz, rapporteuse.

Citation

La commission s'est réunie le mardi 29 novembre 2016 à 20h en salle de la Municipalité. Elle était composée de Mmes Elena Court, Elfriede Tannenberger et de MM. Jean-Paul Belaich, Philippe Gueissaz, Joël Herminjard, Jean-René Marguet, Yvan Pahud, Andreas Zurbrügg et de la rapporteuse soussignée.

La Municipalité était représentée par MM. Franklin Thévenaz, Philippe Duvoisin, Olivier Guignard et Cédric Roten, ainsi que de M. Stéphane Champod, secrétaire municipal et de M. Jean-Michel Brandt, boursier communal. M. Lionel-Numa Pesenti, municipal, était excusé.

La commission tient avant tout à remercier les représentants de la Municipalité pour leur disponibilité, ainsi que pour les explications et réponses données à toutes nos questions.

Le budget 2016 présente un excédent de revenus de 16'280 fr. après comptabilisation d'amortissements pour plus de 2,3 millions de francs et constitution de réserves pour 578'200 francs. La marge d'autofinancement de 2'990'180 fr. (légèrement inférieure à l'objectif de 3 millions fixé par la Municipalité), permettra de couvrir 36,2 % des dépenses par préavis durant l'année.

Des investissements importants sont prévus en 2017, notamment la réfection de la rue du Jura (pour un montant de 1,8 million de francs) et la fin des travaux pour le bâtiment Métiers 3 et ses aménagements extérieurs (pour un montant total de plus de 4.6 millions de francs).

L'endettement net augmentera en 2017 de 5'269'520 fr. et atteindra 21.3 millions de francs à la fin de l'année. Soit une dette brute de 5'985 fr. par habitant (la moyenne cantonale à fin 2014, sans Lausanne, étant de 5'439 fr.).

Les revenus sont en augmentation de 226'450 fr. par rapport au budget 2016. Les charges, quant à elles, augmentent de 234'570 francs. Si le budget présenté est équilibré et les finances encore saines, il convient toutefois de rester prudents pour les prochaines années afin d'éviter une trop forte augmentation de l'endettement communal qui nécessiterait une hausse d'impôts ou de devoir faire des choix difficiles parmi les investissements prévus.

Les différentes pages du budget ont été passées en revue par les membres de la commission.

- Page 9, compte No 111.3658 : Encouragement promotion économique : sont inclus dans ce compte 7'000 fr. pour la numérisation des exemplaires du Journal de Sainte-Croix déposés aux archives communales, dans un souci de préserver ce patrimoine régional (les copies papier, souvent consultées, vieillissent vite) ;
- Page 9, compte No 13 : Absence du personnel : sont inclus dans ce poste tous les frais pour absence (maladie, accident, mariage, déménagement, ...). Les chiffres reviennent à la normale après une année 2015 particulièrement difficile du fait de lourds cas d'accident et maladie. Il est toutefois très difficile de budgéter ces charges sur lesquelles la Municipalité n'a aucune prise ;
- Page 10, compte No 152.3654 : Soutien Pool des Musées : la somme de 18'000 fr. habituellement réservée à la promotion des trois musées en Suisse et à l'étranger, sera consacrée pour une grande partie en 2017 à la réflexion sur l'avenir des entités muséales de Sainte-Croix ;

- Page 10, compte No 160.3658 : Participation à ADN V tourisme : face à ces sommes importantes, la commission s'interroge sur les retombées financières de cet investissement. Il n'est pas possible de chiffrer clairement ces bénéfices, mais la Municipalité assure qu'ils sont très utiles (réseautage, visibilité extérieure de la Commune,...);
- Page 11, compte No 180.3657 : Participation déficit transport public : Travys couvre 48 % de ses frais avec ses recettes propres. Le reste de ses dépenses est couvert par des contributions communales, cantonales et fédérales ;
- Page 11, compte No 21 : Impôts : on observe un net recul des recettes fiscales par rapport à l'exercice 2015 (plus de 400'000 fr.), due essentiellement à la diminution des impôts perçus auprès des entreprises et des impôts sur les travailleurs frontaliers (en 2015, il y avait 510 frontaliers employés sur le territoire de la Commune, ils ne sont plus que 452 actuellement) ;
- Page 13, compte No 300.3656 : Aide rénovation logements : une nouvelle aide au logement (ou plus précisément au bâtiment) devrait être introduite dans le prochain programme de législature, ceci afin d'encourager les propriétaires à entretenir et rénover leurs biens immobiliers et d'embellir, par ce biais, l'image de notre Commune ;
- Page 13, compte No 300.3657 : Subvention énergies renouvelables : le financement de ce subside provient des taxes perçues auprès des utilisateurs (0,40 cts par kWh). Tous les subsides des années précédentes n'ont pas été utilisés. Il reste actuellement une réserve d'environ 80'000 francs. En cas de forte augmentation des demandes de subside, celles-ci seront acceptées dans la limite des fonds disponibles. Si les demandes devaient excéder ces fonds, la Commune a la possibilité de reporter les aides à l'année suivante ou décider d'augmenter la taxe sur l'électricité auprès des consommateurs ;
- Page 14, compte No 322.4234 : Exploitation carrière : l'exploitant actuel a informé la Municipalité que son activité allait diminuant, le budget des recettes éventuelles a donc été revu à la baisse ;
- Page 15, compte No 352.3 : Salle de spectacles : la commission constate une fois de plus les mauvais résultats de cette salle qui génère fort peu de recettes. Elle est clairement sous-occupée et les prix de location modérés n'aident pas pour sa rentabilité ;
- Page 20, compte No 43 : Réseau routier : l'accent est et continuera d'être mis ces prochaines années sur l'entretien des routes de la Commune ;
- Page 24, compte No 510.3522 : Participation entente scolaire : la croissance du nombre d'élèves au niveau primaire (17 enfants supplémentaires) et les frais additionnels générés par l'exploitation du bâtiment des Métiers 3 pour les écoles expliquent l'augmentation présentée ;
- Pages 38 et 39, amortissements, compte No 340.3303 : Terrains, bâtiments patrimoine financier : le montant de 4'400'000 fr. correspond à tout le patrimoine (d'une valeur réelle d'environ 8,9 millions de francs) dont la Commune pourrait se séparer sans altérer son propre fonctionnement. La législation en vigueur n'oblige pas d'amortir ce montant, toutefois la valeur au bilan ne doit pas excéder la valeur fiscale de ce patrimoine.

Après discussion, la commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose la conclusion suivante :

Conclusion

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Sainte-Croix,

sur proposition de la Municipalité, où le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- **d'accepter** le budget 2017 sans modification.

Fin de citation

La discussion est ouverte.

M. Hugues Gander annonce ses intérêts concernant le poste 152.3654 (« soutien pool des musées ») en raison de sa présidence du CIMA et demande des précisions sur la mention « réflexion sur l'avenir des musées », notamment si la somme prévue à cet effet sera soustraite du pool des trois musées, lequel a déjà engagé des frais pour des représentations à l'extérieur.

M. le Syndic explique que la somme de 18'000 fr. est mise à la disposition du pool sur une base annuelle et que, pour l'année 2016, deux activités ont été financées par ce biais, sans que le montant n'ait été entièrement utilisé. Il est dès lors prévu d'employer le solde pour financer la plaquette du nouveau musée.

M. Eric Chambettaz aimerait des précisions sur les intentions de la Municipalité quant au montant de 10'000 fr. prévu au poste 610.3189 (« prestations fournies par des tiers ») et s'inquiète de l'engagement d'une police privée.

M. le Municipal Cédric Roten explique qu'il s'agit d'un montant utilisé pour garantir le même niveau de sécurité lors de manifestations organisées par la Commune quand les forces de l'ordre ne peuvent être présentes partout en raison de la multiplication des événements, comme par exemple le 1^{er} août.

M. Yvan Pahud annonce que le groupe UDC approuvera le budget 2017, après discussion en son sein, car il est bénéficiaire. Il souligne toutefois que les charges sont en augmentation et que les recettes fiscales sont en baisse, ce qui appelle à la prudence. M. Pahud félicite la rapporteuse pour la qualité de son rapport qui a retranscrit les propos tenus en séance de commission ainsi que M. le Boursier Brandt et la Municipalité pour les réponses détaillées fournies lors de cette séance.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du projet de budget. Celles-ci sont acceptées telles quelles à l'unanimité.

15. Interpellations, propositions, questions

M. Olivier Troyon demande que les comptes et le budget soient toujours communiqués aux conseillères et conseillers sous forme papier.

M. Jean-Claude Piguet signale son inquiétude de l'absence de marquage sur la partie rénovée de l'avenue de Neuchâtel, ce qui était particulièrement dangereux ce jour avec le brouillard. Il souhaite savoir si cet état de fait est volontaire et demande cas échéant un marquage.

M. Yvan Pahud rejoint les propos de son préopinant et explique que la question a été évoquée lors de la séance de la commission examinant les crédits complémentaires et le budget, la Municipalité ayant indiqué que la problématique ne relevait pas de sa compétence, mais de celle du Canton. Il invite les conseillers à s'approcher des deux députés pour résoudre le problème.

M. Anthony Joseph déplore qu'une mauvaise manipulation en début de saison ait vidé le bassin de la patinoire et demande à la Municipalité de sensibiliser le personnel communal à cette prudence.

M. le Municipal Philippe Duvoisin explique avoir rencontré l'équipe de M. Denis Montandon

avant le début de la saison, à qui il a été expliqué avec précision ce qu'il convenait de faire (avec présentation du matériel et fourniture d'un plan de ce dernier). Il ajoute qu'en fait, une vanne est défectueuse, ce qui a vidé le bassin après le premier gel. La vanne sera changée au printemps. M. le Municipal Duvoisin explique que, l'année dernière, c'était déjà cette vanne qui avait provoqué des problèmes. Il indique que le personnel communal a prêté main forte pour le rétablissement de la situation.

M. Jean-René Marguet remercie M. Jean-Claude Piguët de son intervention. Il partage son souci de la sécurité de l'avenue de Neuchâtel, ayant une fois failli passer en bas du talus. M. Marguet évoque des discussions relatives au marquage central ou latéral. Il n'estime pas admissible que la Commune soit à la merci du Canton et attend une réaction de la part de la Municipalité.

M. le Municipal Philippe Duvoisin annonce répondre partiellement à la question de M. Marguet. Il explique que le marquage des lignes jaunes, facultatives, est de la compétence de la Commune qui prend conseil auprès du voyer. Elles permettent de ralentir le trafic. M. le Municipal Duvoisin annonce une prochaine réponse sur les lignes blanches.

M. Laurent Buchs se fait l'écho de plaintes quant à l'état de la petite déchetterie vers la gare de Sainte-Croix, notamment du vendredi au dimanche, ce qui donne une mauvaise image de la Commune.

M. Edouard Nekaka remercie la Municipalité, au nom du FC Sainte-Croix/La Sagne, pour la volonté de favoriser l'organisation d'événements et d'animations exprimée dans le programme de législature. Cela ne peut que valoriser l'image de la Commune. Il ajoute que le FC Sainte-Croix/La Sagne portera sa candidature auprès des instances cantonales afin d'organiser deux ou trois événements de petite ou moyenne envergure. M. Nekaka invite la Municipalité à prêter une attention particulière à la sécurité lors des manifestations, cette problématique ayant des répercussions financières. Il évoque les débordements lors du petit Nouvel-An 2016 malgré le dispositif sécuritaire mis en place. M. Nekaka aspire à ce qu'une coordination entre partenaires associatifs et autorités communales se pérennise par des rencontres régulières.

M. le Municipal Philippe Duvoisin dit également apprécier les contacts avec les sociétés locales. Il mentionne la commission sportive mise en place depuis une année qui travaille dans ce sens-là, même si celle-ci ne comprend pas toutes les sociétés locales.

La parole ne semble plus demandée ; la discussion est close.

Mme la Présidente remercie chacune et chacun de son investissement. Elle souhaite à toutes et tous de bons vœux pour les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22h03.

La présidente du Conseil communal :


Laurence Varela



Le secrétaire :


Stéphane Mermod

Annexes (disponible également au greffe et sur le site internet) :

- Détail financier du préavis municipal No 16-17



PREAVIS MUNICIPAL No 16-17

Sainte-Croix, le 2 décembre 2016
Au Conseil communal de et à Sainte-Croix

Aménagement de la Rue des Métiers – Mise en place d’une zone de rencontre 20 km/h à titre expérimentale

A la demande de la commission lors de la séance du 30 novembre 2016, les coûts prévisibles ont été détaillés comme suit :

Détail financier

Honoraires Ingénieurs, suivi chantier	CHF	40'000.00
Géomètre pour mise à l'enquête, appel d'offres GC, adjudication et suivi du chantier		40'000.00
Génie-civil / Emprise des travaux : env. 1100 m ²	CHF	190'000.00
Dégrappage de l'enrobé existant, transport et taxes		23'000.00
Transport et taxe enrobé HAP >20000mg/kg →décharge industrielle Teuftal		7'000.00
Evacuation des déblais excédentaires, transport et taxes		20'000.00
Canalisations EC (fouille, sable, PVC et grilles de sol)		20'000.00
Eclairage public (fouille, tuyau et socle)		7'000.00
Encaissement route, tout venant grave 1		32'000.00
Ralentisseurs de trafic 2 x		8'000.00
Enrobés couche de base 9 cm et tapis de finition 3 cm		63'000.00
Bacs béton + arborisation 4x		10'000.00
Eclairage LED	CHF	20'000.00
Fournitures de 4 mâts, tirage alimentation et raccordement		20'000.00
Marquage au sol et signalisation verticale	CHF	15'000.00
Marquage places de parc, panneaux de signalisation zone 20 + parc		15'000.00
Divers et imprévus env. 5 % sur CHF 265'000.00	CHF	13'000.00
Total HT	CHF	278'000.00
TVA 8 %	CHF	22'240.00
Total TTC	CHF	300'240.00
Total TTC arrondi	CHF	300'000.00

Service Urbanisme et Bâtiments
Gander JF